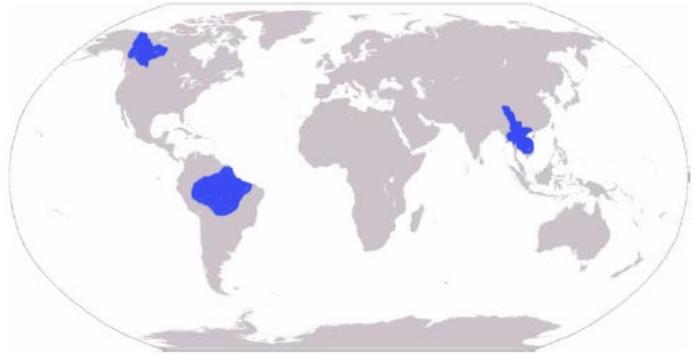


Projet *Tracking Change* – État des lieux

Présentation publique à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (29 avril – 4 mai 2019)

L'initiative *Tracking Change*, financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, est appelée à s'étendre sur six ans (2016-2021). Dirigée par un Comité de pilotage sur les savoirs traditionnels (composé d'anciens, de chefs et autres leaders), elle comprend actuellement un réseau de plus de 60 communautés autochtones, Caboclos et d'origine lao/thaï, ainsi que d'organisations partenaires du bassin fluvial du Mackenzie (nord-ouest du Canada), de celui du Tapajos (Basse Amazonie) et du bassin inférieur du Mékong.



Le projet vise à renforcer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de pêcheurs à documenter et partager leurs propres connaissances relatives aux changements survenus dans la viabilité des écosystèmes d'eau douce ainsi qu'aux effets de ces changements sur les moyens de subsistance locaux liés à la pêche et sur leur bien-être. Une série de projets communautaires a permis d'adopter un nouveau regard sur ces bassins fluviaux, mais aussi des méthodes innovantes pour consigner et faire connaître les savoirs locaux et traditionnels.

MANDAT DE L'UNPFII	ENJEUX ET CONTRIBUTIONS DE <i>TRACKING CHANGE</i>
<p>Principes de l'UNPFII relatifs à la collecte de données et aux indicateurs : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/data-and-indicators.html Les peuples autochtones devraient participer, à titre de partenaires égaux et à part entière, à toutes les étapes de la collecte de données, notamment la planification, la réalisation, l'analyse et la diffusion, l'accès et le retour, et devraient bénéficier d'un financement approprié et d'un renforcement des compétences...</p> <p>Mandat de l'UNPFII en matière d'environnement – Systèmes de suivi et d'information communautaires (CBMIS) https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/environment.html Il est nécessaire de renforcer et promouvoir l'application des systèmes de cartographie, information et suivi communautaires...</p>	<p>Le projet <i>Tracking Change</i> est un exemple de bonne pratique en ce qui concerne la manière dont les peuples autochtones peuvent diriger des activités de recherche et de surveillance écologiques ou y participer en tant que partenaires sur un pied d'égalité. Au cours des quatre dernières années, les communautés ont défini des objectifs de recherche, établi des indicateurs pertinents sur le plan culturel, mené des recherches, analysé leurs propres données et établi des rapports à partir de leurs propres témoignages. Bien que ces activités se soient déroulées à l'échelle locale, des communautés ont également collaboré entre elles afin de dresser des constats à plus grande échelle (c'est-à-dire au niveau des bassins fluviaux voire à l'échelle mondiale). Tous les projets menés au Canada ont facilité la participation des jeunes (en qualité de détenteurs des connaissances et/ou d'apprentis) et ont soutenu les langues et les pratiques culturelles autochtones.</p>

**Mandat de l'UNPFII en matière d'environnement –
Changement climatique**

Le changement climatique menace l'existence même des peuples autochtones. Pour bon nombre de peuples autochtones, le changement climatique est déjà une réalité et ils sont de plus en plus conscients que le changement climatique ne se limite pas seulement à un problème d'aspect environnemental mais constitue également un enjeu ayant des conséquences socio-économiques dramatiques. La Banque mondiale considère également que le changement climatique peut constituer un obstacle à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, notamment ceux concernant l'élimination de la pauvreté, la mortalité infantile, la lutte contre le paludisme et les autres maladies, mais aussi mettre en péril la viabilité environnementale. Pour bon nombre de peuples autochtones, le changement climatique représente une menace majeure pour leur existence même et un enjeu crucial pour les questions d'équité et de droits de l'homme.

Tracking Change peut également être considéré comme une bonne pratique pour démontrer en quoi les systèmes locaux et traditionnels de connaissances permettent de mieux saisir l'incidence complexe et considérable des changements climatiques sur les peuples autochtones et leurs terres ancestrales. Preuve en sont les projets communautaires réalisés dans le bassin du Mackenzie, qui ont donné lieu aux constats suivants :

- accès réduit aux zones de pêche traditionnelles (en raison de la baisse du niveau des eaux, de la fonte du pergélisol et de l'augmentation de la fragilité de la glace) ;
- variations en termes d'abondance et de répartition des espèces de poissons les plus prisées (par exemple, observation de la présence de nouvelles espèces, évolutions des mouvements migratoires) ;
- mutation des conditions écologiques des lacs et des cours d'eau.

Mandat de l'UNPFII en matière d'environnement

<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/environment.html>

Le prix d'un développement non viable. Dans de nombreux pays, les grands barrages et les activités minières ont provoqué le déplacement forcé de milliers de personnes et familles autochtones sans leur offrir de contrepartie juste et suffisante. Plusieurs communautés ont été expulsées des parcs nationaux contre leur gré, tandis que le développement du tourisme s'est traduit dans plusieurs pays par le déplacement des peuples autochtones et l'accroissement de leur pauvreté. La réaction des peuples autochtones pour tenter de faire valoir leurs droits s'est soldée dans la plupart des cas par des violences physiques, des emprisonnements, la torture, voire la mort.

Le droit à la terre est prévu par la loi mais n'est pas respecté dans la réalité. Seulement quelques pays ont reconnu le droit à la terre des peuples autochtones. Pourtant, même dans ces pays, les procédures pour délivrer des titres de propriété et délimiter les territoires n'ont pas été achevées, ont pris du retard ou ont été classées sans suite en raison des changements de dirigeants et d'orientations politiques. Quand bien même les peuples autochtones détiennent un titre de propriété en bonne et due forme, l'État loue ces terres à des concessions minières ou forestières sans consultation aucune des peuples autochtones, en leur niant le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. L'absence de garantie juridique dans le domaine foncier demeure un problème majeur pour les peuples autochtones presque partout dans le monde.

Dans les bassins du Mackenzie, de l'Amazone et du Mékong, des centrales hydroélectriques ont été mises en service (et d'autres sont en cours de planification et de construction) sans le consentement des peuples autochtones ni des communautés de pêcheurs dont les moyens de subsistance dépendent de la viabilité des écosystèmes d'eau douce. Les activités minières affectent également de façon significative les écosystèmes et les communautés autochtones. Le projet *Tracking Change* montre comment les activités de recherche et de suivi s'appuyant sur les connaissances autochtones peuvent apporter un nouvel éclairage sur l'incidence des grands projets d'exploitation des ressources sur les peuples autochtones. Concrètement :

- les répercussions des réinstallations et déplacements forcés (dus par exemple aux projets hydroélectriques) ;
- les coûts sociaux, économiques, culturels et spirituels qu'entraînent la perturbation et la dégradation des terres et des ressources (à savoir : disparition d'espèces de poissons, détérioration des sources d'eau potable) ;
- le coût en termes de santé et d'équilibre nutritionnel que représente la raréfaction des aliments traditionnels.

Le réseau et les partenaires qui le soutiennent (comme le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au Canada) montrent également que les voix des autochtones (y compris celles des jeunes) peuvent être entendues à différents niveaux de prise de décision (régional, mondial). La consignation des savoirs traditionnels a aussi permis de mettre en œuvre un accord trans-juridictionnel sur l'eau entre les provinces et territoires du Canada.

En tout état de cause, il faut travailler davantage pour garantir que les pratiques environnementales et sociales répondent à des normes élevées en matière de planification, de gestion et de déclassification des grands projets de développement (comme les projets d'exploitation minière). L'application de ces normes doit garantir la protection des peuples autochtones et de leurs territoires.

Mandat de l'UNPFII relatif aux enfants et aux jeunes

<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/children-and-youth.html>

Les enfants et jeunes autochtones ont beaucoup à apporter au monde en tant qu'individus dotés d'une profonde compréhension de leur identité autochtone, de leur patrimoine culturel, des conditions de vie durables et en lien avec leurs terres et leurs territoires. Cependant, beaucoup de jeunes autochtones sont confrontés à d'immenses défis qui découlent tant des conséquences intergénérationnelles de la colonisation et des politiques d'assimilation que des luttes encore en cours pour garantir les droits et l'identité des peuples autochtones.

Dans les bassins du Mackenzie, de l'Amazone et du Mékong, mais aussi ailleurs, les réseaux de jeunes peuvent contribuer à générer de nouvelles connaissances et à accroître les capacités des communautés à soutenir un environnement durable à l'échelle locale et mondiale. Le projet *Tracking Change* se veut un modèle de bonne pratique pour que les jeunes s'investissent davantage dans l'apprentissage et le leadership. Par exemple, les Foires aux connaissances des jeunes (Youth Knowledge Fairs) ont incité des jeunes à mener des recherches et à entreprendre des activités au sein des communautés locales du bassin du Mackenzie. Un groupe de jeunes autochtones (âgés d'environ 15 à 16 ans) du réseau s'est rendu à la 24^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP 24) pour y faire entendre leurs voix.